



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.17/1997/L.9
18 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
8-25 avril 1997
Point 4 de l'ordre du jour

PRÉPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN
OEUVRE D'ACTION 21

Réunion-débat avec les principaux groupes

Compte rendu succinct de la réunion avec les autorités locales
(16 avril 1997)

Président : S. E. M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran),
Vice-Président de la Commission du développement durable

Modérateurs : M. Jean Pierre Elong Mbassi (Assemblée mondiale des villes et des
autorités locales)

M. Jeb Brugman (Conseil international pour les initiatives
locales en matière d'environnement)

Intervenants : Les représentants et maires des organisations et municipalités
ci-après ont fait des exposés : Assemblée mondiale des villes et
des autorités locales (WACLAC); municipalité de Doubaï; Comité
directeur/Corporation of London (Royaume-Uni); ville de Marrakech
(Maroc); Barcelone (Espagne); municipalité de
Cajamarca/Association des municipalités péruviennes; Leicester
City Council (Royaume-Uni); et Conseil international pour les
initiatives locales en matière d'environnement.

EXPOSÉS

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le
développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro, les autorités locales
s'acquittent activement des responsabilités énoncées dans Action 21. Plus de
1 800 administrations locales de 64 pays ont établi des processus pour la mise
en oeuvre du programme au niveau des collectivités. Elles s'efforcent de se
réorganiser et de modifier les mentalités et les pratiques afin de devenir des

agents plus efficaces du développement durable. Elles mettent en place de nouveaux mécanismes afin d'instaurer une coopération mutuelle au niveau international et de coopérer avec les organismes des Nations Unies, comme le montre la création de la WACLAC par exemple. Lors de leur réunion de 1995 avec la Commission du développement durable, les autorités locales ont demandé une reconnaissance accrue du rôle clef qu'elles jouent dans le développement durable. Par contraste, elles concentrent actuellement leur attention sur les principaux problèmes et obstacles entravant la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau local.

Activités

Des autorités locales du monde entier ont évoqué les initiatives locales prises dans les communautés afin d'appliquer Action 21. Ces efforts sont décrits ci-dessous.

- Les autorités locales ont participé activement, en coopération avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), au suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).
- Les Émirats arabes unis ont organisé un concours des pratiques les plus performantes, afin de promouvoir les activités en matière de développement durable.
- La City of London a lancé diverses initiatives locales au titre d'Action 21. Elle a notamment centré ses efforts sur la création de groupes directeurs et d'équipes spéciales composés d'acteurs représentant des intérêts très divers. Ces groupes ont lancé des plans portant sur différentes questions abordées dans Action 21, y compris l'énergie, la santé et le milieu naturel. La City of London a également établi une ceinture verte afin de créer des espaces découverts; créé la première zone de contrôle des émissions de fumée; développé l'utilisation des transports publics; organisé un forum sur la gestion des risques pour l'environnement; et entrepris une vaste étude sur la régénération. D'autres programmes ayant leur siège à Londres fournissent un appui aux autorités locales dans des pays d'Afrique et examinent les indicateurs de durabilité.
- À Marrakech, un programme d'assainissement a été établi avec la collaboration du Gouvernement et des autorités locales, et avec l'aide d'un système de financement fiscal, des citoyens et du secteur privé. Dans le cadre d'autres projets concernant cette ville, des logements sont fournis aux personnes à faible revenu et les sites historiques sont restaurés.
- Barcelone s'efforce de mettre en oeuvre Action 21 par le biais d'un forum consensuel. Les éléments de ce processus comprennent la décentralisation et la participation des citoyens.
- Le Conseil municipal de Leicester a décrit une campagne nationale lancée en vue de la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau local. À ce titre, une formation, des conseils et un appui technique et en matière de recherche sont fournis aux autorités locales et aux communautés concernant la

planification et l'application d'Action 21 au niveau local. La campagne a recruté 75 % des autorités locales afin de créer un forum multisectoriel chargé de surveiller la planification de l'exécution d'Action 21 à l'échelle locale. Dans ce contexte, une étude a également été effectuée, de laquelle il ressort que des progrès considérables ont été faits en matière d'information et dans l'application d'Action 21 dans tout le Royaume-Uni.

- Dans le pays comme le Royaume-Uni et la Suède, les campagnes nationales contribuent à la mise en oeuvre d'initiatives locales en faveur d'Action 21.

Obstacles

Les autorités locales ont mis l'accent sur les obstacles qu'elles rencontraient dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau de la communauté, citant, notamment, le manque de volonté politique, l'insuffisance des ressources, l'absence de partenariats et la poursuite de mesures encourageant les pratiques non viables. Parmi les difficultés rencontrées, elles ont mentionné les points suivants :

- Les partenariats entre les gouvernements nationaux et les administrations locales sont souvent inadéquats.
- Les gouvernements nationaux et les politiques qu'ils mettent en oeuvre constituent parfois les principaux obstacles à l'exécution d'Action 21 au niveau local. Parmi ces obstacles, on mentionnera le manque d'intérêt et d'attention pour Action 21; l'absence de politiques intégrées en matière de transports; la poursuite de politiques énergétiques non viables; l'absence de mécanismes de perception de droits fiscaux; et l'inapplication des lois sur l'environnement.
- Les subventions encourageant la poursuite de pratiques non viables posent également des problèmes dans de nombreux pays.
- Les établissements bancaires tiennent rarement compte de la valeur sociale des programmes agricoles qui ont un besoin urgent d'assistance financière.

Priorités

Les autorités locales ont défini des priorités qui reflètent les obstacles qu'elles veulent surmonter. Elles ont notamment demandé une amélioration des partenariats avec les gouvernements nationaux; l'adoption de mesures permettant de renforcer les capacités; la prise en compte des objectifs d'Action 21 et d'Habitat II; et la mise en place de réseaux d'information. Des priorités plus détaillées sont énumérées ci-dessous :

- Établir des partenariats entre les administrations locales et sous-nationales et avec les gouvernements nationaux, et renforcer ceux qui existent déjà, afin d'encourager l'adoption de pratiques viables au niveau local et d'éliminer les obstacles à ces pratiques.

- Favoriser l'émergence d'une volonté politique concernant l'examen des questions de durabilité.
- Renforcer les capacités des autorités locales, notamment dans le domaine financier, et les doter de pouvoirs correspondant à leurs responsabilités.
- Officialiser les relations entre l'ONU et les organisations internationales d'administrations locales.
- Encourager les collectivités locales à être proactives par l'établissement de plans stratégiques.
- Accroître l'harmonisation des politiques budgétaires et l'internalisation des coûts sociaux et des coûts de protection de l'environnement.
- Intégrer les dispositions d'Habitat II et d'Action 21.

DÉBAT

Les représentants des Gouvernements ci-après ont fait des déclarations lors de la réunion-débat : Australie, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas, Pérou, Philippines et Suède. Des déclarations ont également été faites par le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et celui d'une organisation non gouvernementale (Brésil).

Les représentants de plusieurs gouvernements ont souligné l'importance du dialogue avec les autorités locales et reconnu que c'était aux villes qu'il incombait en dernier ressort de relever le défi de la durabilité (États-Unis, Pays-Bas).

Le représentant d'un gouvernement a dit que les autorités locales devraient s'efforcer d'aider l'ONU au lieu de solliciter son assistance (France). Un participant a répondu qu'elles devraient s'efforcer de faire en sorte que la WACLAC devienne un organisme permanent, officiellement reconnu par l'Organisation. De l'avis d'un autre participant, les administrations locales devraient jouer un rôle plus actif au sein de la communauté internationale afin d'établir des partenariats équilibrés.

Les représentants de plusieurs gouvernements ont décrit les initiatives locales lancées dans leur pays en vue de la mise en oeuvre d'Action 21. Un représentant a décrit des projets concernant des plans relatifs à la gestion des lacs, à la santé et au développement stratégique (Philippines), tandis qu'un autre représentant a mentionné les projets pilotes lancés dans son pays en matière de développement durable (Chine). Les groupes locaux, les ONG et les représentants d'autres grands groupes jouaient un rôle particulièrement important dans les efforts déployés en matière de développement durable (Suède). L'Australie accueillera à Newcastle, du 1er au 5 juin 1997, une conférence internationale sur les moyens de parvenir à la durabilité, afin d'examiner les différentes initiatives prises au niveau local, qui apportera une contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Australie).

Un intervenant a préconisé la mise en place d'un réseau qui permettrait aux autorités locales d'échanger des données d'expérience et des informations. Le représentant d'une ONG a souligné la nécessité de coordonner des programmes comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et Capacité 21 avec les initiatives locales prises en vue de la mise en oeuvre d'Action 21.

Le représentant d'un gouvernement a estimé que les propositions des autorités locales n'accordaient pas suffisamment d'attention à la participation de la communauté au processus d'application d'Action 21 au niveau local et souligné qu'il était essentiel d'associer des représentants du secteur privé dès les premiers stades de ce processus (États-Unis). Les intervenants ont reconnu que de nombreux groupes étaient associés à ces activités, parmi lesquels des éducateurs, des ONG et des représentants du secteur privé, et que cette participation constituait le fondement du processus local aux fins de la mise en oeuvre d'Action 21. Une assistance particulière devra être fournie afin d'accroître la participation du secteur privé aux activités locales menées à cette fin.

OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

La Commission du développement durable devra renforcer les accords de partenariat entre les différentes administrations aux niveaux local, sous-national et national, examiner les obstacles et promouvoir la décentralisation. Les autorités locales ont mis l'accent sur les objectifs et recommandations ci-après :

- Campagnes nationales : Les programmes de mise en oeuvre d'Action 21 au niveau local devraient être activement encouragés dans chaque pays, notamment par le lancement de campagnes nationales, en collaboration avec les associations d'administrations locales.
- Objectifs globaux et élimination des obstacles : La Commission du développement durable devrait fixer des objectifs globaux, afin d'encourager les campagnes en vue de l'exécution d'Action 21 au niveau local et d'examiner les obstacles entravant la mise en oeuvre d'initiatives locales.
- Eau douce : La communauté internationale devrait créer des conditions encourageant les autorités sous-nationales et locales (par des investissements de sources publiques et privées) à accroître l'efficacité des services de distribution d'eau et d'assainissement et à les développer, notamment dans les zones urbaines en croissance rapide et dans les communautés rurales déshéritées.
- Décentralisation : Il faudrait reconnaître les tendances à la décentralisation du gouvernement au niveau local et fournir un soutien aux autorités locales afin de les aider à assumer leurs nouvelles responsabilités en matière d'administration et de prestation de services.

- Étude des obstacles nationaux à l'exécution d'Action 21 au niveau local : D'autres propositions ont demandé à la Commission du développement durable de faire effectuer une étude sur les obstacles (notamment ceux érigés et maintenus par les gouvernements nationaux) entravant l'application d'Action 21 au niveau local, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, des politiques fiscales, des subventions ou résultant du manque de rigueur dans l'application des réglementations.
